



Yannick Petit  
Président-directeur  
général d'Allegra Finance

## « Seuls 30 % environ des groupes cotés sur le Marché Libre jouent le jeu »

### *Le Marché Libre a-t-il encore un intérêt pour un investisseur particulier ?*

Il y a sur le Marché Libre deux types de sociétés. D'un côté, celles qui envisagent leur inscription comme un marchepied pour évoluer vers les autres compartiments du marché (Alternext ou Eurolist), de l'autre, celles qui s'inscrivent et ne donnent plus signe de vie. Les premières sont dirigées par des entrepreneurs qui nourrissent des projets ambitieux et qui veulent aller de l'avant. La cotation en Bourse est l'occasion pour eux de lever de l'argent pour continuer de se développer. Ce sont ces sociétés que le particulier doit détecter. Les grands investisseurs ne s'intéressent à ces pépites que lors de leur transfert sur un marché régulé. Ce transfert s'accompagne souvent d'une revalorisation du titre. La seconde catégorie concerne des groupes plus ambigus. Les patrons font la démarche de s'inscrire, puis ne communiquent plus du tout. Or, la publication des résultats annuels et semestriels est l'information minimale que l'on est en droit d'attendre d'une société. Ce défaut de transparence traduit un non-respect pour l'actionnaire et dénote un manque d'ambition. Seuls 30 % environ des groupes cotés sur le Marché Libre jouent le jeu.

### *Peut-on encore lever des fonds sur ce marché ?*

On ne peut pas véritablement lever de l'argent sur le Marché Libre. En revanche, en préalable à l'inscription, les sociétés procèdent à un placement privé. Et la perspective d'une cotation en Bourse fait partie des arguments, en sus des qualités propres à la société, pour convaincre les investisseurs d'y participer. La société une fois inscrite offre en effet un début de liquidité et une cotation journalière.

La période actuelle pourrait voir ce type d'opération se multiplier. Beaucoup de sociétés sont à la recherche de fonds.

### *Les entreprises qui veulent jouer le jeu de la Bourse n'ont-elles pas intérêt à changer de marché ?*

Les sociétés qui sont intéressées par la Bourse ont tout intérêt à aller sur un marché régulé comme Alternext, lequel leur offrira plus de visibilité, plus de liquidité, et leur donnera accès aux investisseurs institutionnels. Et pour un prix pas plus élevé. La seule obligation qui leur est imposée est de publier leurs résultats semestriels et annuels sur leur site Internet. Seul le coût du transfert peut constituer aujourd'hui un handicap. Pour passer du Marché Libre à Alternext, les sociétés doivent soit faire un appel public à l'épargne pour un montant minimal de 2,5 millions d'euros – ce qui nécessite d'obtenir un visa auprès de l'AMF, d'établir un prospectus et de procéder à des *due diligence* –, soit justifier d'un flottant de 2,5 millions d'euros, soit, dernière possibilité, effectuer un placement privé portant sur au moins 5 millions d'euros. Des contraintes fortes aujourd'hui, alors que les valorisations sont au tapis et que les patrons, souvent actionnaires majoritaires de leurs sociétés, ne veulent pas être dilués.

Si le rebond du marché perdure, on pourrait assister néanmoins à plusieurs transferts. Avec la crise, disposer de liquidités est devenu un enjeu primordial, et les chefs d'entreprise ont pris conscience de la nécessité de ne pas manquer les fenêtres de tir quand elles se présentent.

*Propos recueillis par Christophe Soubiran*